



Syndicat National
des Psychologues



NOS MISSIONS

→ Défendre la profession de psychologue

Protéger des mésusages, faire respecter le titre professionnel de psychologue, se prémunir de toute confusion avec des professions ou activités connexes et défendre un statut de cadre en responsabilité.

→ Soutenir les professionnels

Information en réponse aux questions, conseil personnalisé et accompagnement syndical des psychologues dans le cadre de leur exercice professionnel, jusqu'à, dans certains cas, une aide financière à une action en justice.

→ Protéger le public

Actions contre l'usurpation du titre de psychologue (vérifications, actions en justice) et information à destination du grand public sur la profession de psychologue.

CE QUE NOUS DÉFENDONS

Autonomie d'exercice et lutte contre la paramédicalisation

Nous sommes aujourd'hui en première ligne pour faire respecter l'autonomie inhérente à l'exercice de notre profession et ainsi lutter contre la paramédicalisation et la mise sous tutelle médicale.

Convergence des actions

Nous militons pour une unité d'action de la profession et la convergence des actions.

Pluralisme des méthodes

Nous prônons le pluralisme des méthodes et des théories, dans la mesure où les pratiques répondent aux exigences du Code de Déontologie.

Revalorisation salariale

Nous défendons une revalorisation de l'ensemble des grilles salariales des psychologues pour les trois fonctions publiques et pour l'ensemble des salariés du privé (conventions collectives nationales).

Création de postes

Nous soutenons le renforcement massif du nombre de postes de psychologues dans tous les services publics.

Accès direct aux psychologues

Nous luttons pour l'accès direct aux psychologues libéraux à des tarifs respectueux de la profession et garantissant la liberté d'exercice.

COMMISSIONS ET INSTANCES LOCALES

Chaque adhérent(e) peut participer à la défense de la profession soit au sein des commissions spécifiquement dédiées à chaque champ d'exercice, soit au sein des bureaux locaux dans les territoires.

ADHÉRER

C'EST BÉNÉFICIER :

LES COTISATIONS SYNDICALES

sont déductibles
au niveau fiscal
selon votre
situation
professionnelle.

	Adhérent	Non adhérent
Des informations diffusées sur les réseaux sociaux du Syndicat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
De réponses aux questions générales sur la profession	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
D'une information spécifique sur l'actualité de la profession	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un soutien syndical personnalisé	<input checked="" type="checkbox"/>	
De réductions sur nos guides et sur des événements (guide libéral, formations...)	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une réduction sur l'abonnement à la revue du Syndicat	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un accès gratuit aux numéros de la revue du Syndicat depuis 2012	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une inscription prioritaire à nos webinaires, et d'un accès aux replays	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un accès gratuit aux documents et ressources utiles	<input checked="" type="checkbox"/>	
De la possibilité de participer à la défense de la profession au sein du Syndicat	<input checked="" type="checkbox"/>	

CONTACT - ADHÉSIONS

07 49 32 12 20 - snp@psychologues.org

www.psychologues.org

<https://psychologues.org/boutique/adhesion-syndicat>

📍 40, rue Pascal - Porte G - 75013 PARIS